

1660 Château-d'Oex, le 30 septembre 2016

Rapport sur le préavis No 16/2016 – Demande de crédit pour divers travaux suite à la construction du Nouveau Collège Henchoz et au réaménagement de la Gare

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion-finances, ci-après CoGeFi, composée de Mmes et MM. Anastasia Andrey, Céline Baux (présidente), Valérie Isoz, Xavier Ecoffey, Fred Paulin Gétaz, Maxime Lenoir, Alain Rossier et Raymond Vuadens (rapporteur), s'est réunie le mercredi 21 septembre 2016, pour étudier le préavis mentionné ci-dessus.

Bien que formellement un avis de la CoGeFi ne soit pas nécessaire (montant net inférieur à KCHF 400), notre commission a souhaité vous apporter quelques considérations au sujet de la dépense que nous nous apprêtons à effectuer.

Depuis quelques semaines, notre commission se penche régulièrement sur le tableau récapitulatif de l'endettement communal, tel qu'il nous est livré par la Bourse communale. Les chiffres (tout à fait pertinents) mentionnés fluctuent énormément en fonction des factures à payer, des participations des communes voisines au financement du Nouveau Collège Henchoz, des subventions et des préavis soumis à notre Conseil, etc.... La raison de cette forte volatilité est due pour une grande partie au financement du même Nouveau Collège Henchoz. Les factures des travaux sont enregistrées quotidiennement, ce qui diminue le montant des dépenses à engager. Par contre, les recettes (participations) des Communes de Rougemont et Rossinière ne sont pas forcément encaissées au même moment (Revenus d'Investissement, RI). Cela implique de fortes variations des dépenses d'investissement à financer. Pour citer un exemple, le montant du disponible avant d'atteindre le plafond d'endettement a diminué en un mois de CHF 1'400'000.- (au 21.09.2016 : disponible de env. CHF 1'177'818) ; cela est principalement dû à l'encaissement du montant des Communes voisines, pas comptabilisé dans la même période. La CoGeFi constate aussi qu'une moyenne sur 10 ans de la marge d'autofinancement (2 MCHF) améliore notre capacité à emprunter, bien qu'il s'agisse d'une valeur très théorique. En fonction des années mauvaises ou bonnes, ce chiffre peut influencer très fortement notre plafond d'endettement.

Au sujet des travaux complémentaires à réaliser sur le site des collèges et de la Gare, notre commission regrette que le Conseil communal n'ait pas été informé en primeur des économies réalisées lors de la construction du Nouveau Collège Henchoz. Une majorité de conseillères et conseillers ont appris cette bonne nouvelle par les médias, et cela est dommage.

Mise à part ces remarques, la CoGeFi, à l'unanimité de ses membres, constate que nous sommes toujours en mesure de financer le préavis no 16/2016 et vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter ce préavis no 16/2016 tel que présenté.

Le rapporteur
Raymond Vuadens